

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34.

ÉDITION DU MATIN

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34.

La rédaction ne répond pas des articles publiés...

Rédacteur en chef: A. SCHNEEGANS. ANNONCES ANGLAISES 30 c. la ligne.

PRIX DE L'ABONNEMENT: Ville de Lyon... Département du Rhône... Autres départements...

ADMINISTRATION ET BUREAUX A LYON 41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41.

Gérant: C. THÉNÉSY. Imprimeur: H. Storck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance...

NOUVELLES DU JOUR

La séance d'hier s'est ouverte par une série d'incidents sans grande importance...

est vrai, sans nous donner quelques indications précises sur le groupement des partis...

conseillers généraux, les signatures des administrateurs et des conseillers de la commune.

du Cher et des départements circonvoisins par l'ordre du général, paraît avérée...

taires de l'administration, auxquels l'empire avait fait des situations scandaleuses...

sous-préfets, ni même les conseillers de préfecture, pour la plupart jeunes et valides...

Après de M. Babbie, en vérité, ils voudraient nous faire croire que M. Casimir Périer est un homme de désordre...

La Correspondance insiste sur le petit nombre des membres du centre droit qui ont voté pour le gouvernement.

Une lettre, conçue en cette forme, n'est pas strictement illégale, la loi ne nommant pas les conseillers...

« Un grand commandement est une situation délicate en ce moment, et quand on trouve moyen de se compromettre plus d'une fois en moins d'un mois...

« Mais, si maigre que soient leurs traitements, il va sans dire qu'ils tiennent et nous serions mal venu à les supprimer...

« C'est donc ailleurs que je chercherai un débouché pour les victimes de nos réformes administratives.

« L'interpellation de M. Prax-Paris a occupé à peu près toute la séance. Un vote a eu lieu sur un ordre du jour blâmant le ministre de l'intérieur...

« La droite a cherché sa revanche, et elle l'a trouvée dans l'interpellation Prax-Paris.

« Nous nous trouvons là en présence d'une nouvelle subtilité, mais calculée de façon à produire, avec l'apparence de la soumission à la loi, l'effet que produirait sa violation.

« Toute suppression d'emploi vient nécessairement se heurter contre une grosse difficulté. En effet, en supprimant l'emploi, on ne peut en même temps supprimer l'employé.

« Aujourd'hui il faut compter avec ces nouveaux venus, et avoir égard à leurs droits. A tout prendre, pourtant, ces droits paraissent moins sérieux que ceux de leurs devanciers.

« Je viens vous faire le récit complet de ces deux journées; tant qu'on a été dans le coup de feu de la bataille, il n'y avait véritablement que des dépêches à vous envoyer.

UN MARIAGE

Sous le second Empire. Par Hector MALOT.

« Elle leva les yeux sur lui pour le déromper et se défendre d'avoir voulu faire quelque chose qui pût être agréable à Sainte-Austreberthe...

« C'est mardi déjà que l'Assemblée réunie dans les bureaux nommera la commission chargée d'étudier la question des réformes organiques.

« L'autre par la tristesse. Et comme M. de Sainte-Austreberthe ne lui inspirait aucun intérêt, elle s'était fait une joie de ce petit coup de théâtre.

« Mais lorsqu'elle était arrivée à cette conclusion que Sainte-Austreberthe voulait l'épouser à tout prix, elle avait été prise d'épouvante.

« Mais, pendant son absence, l'orage s'était déclaré; on avait quitté la veranda pour se réfugier dans le salon.

« Pourquoi donc l'éclair suit-il toujours une ligne courbe ou brisée? dit-elle comme si elle voulait se faire expliquer les phénomènes de l'électricité.

LE COURRIER DE PARIS

30 novembre 1872.

« Versailles et la salle des séances. — J'arrive jeudi à une heure. Je voulais tenter l'aventure d'entrer, et l'on m'en avait donné l'assurance.

« Les rues de la cité de Louis XIV sont déjà vides, ce qui veut dire que le palais législatif est déjà plein. L'animation commence dans la grande avenue des Réservoirs qui monte au château le long du parc.

« Mais comment faire et comment s'y prendre? Sacrifier les droits acquis on n'y peut songer un instant.

« Mais comment faire et comment s'y prendre? Sacrifier les droits acquis on n'y peut songer un instant.

« Mais comment faire et comment s'y prendre? Sacrifier les droits acquis on n'y peut songer un instant.

« Mais comment faire et comment s'y prendre? Sacrifier les droits acquis on n'y peut songer un instant.

LE COURRIER DE PARIS

30 novembre 1872.

« Versailles et la salle des séances. — J'arrive jeudi à une heure. Je voulais tenter l'aventure d'entrer, et l'on m'en avait donné l'assurance.

« Les rues de la cité de Louis XIV sont déjà vides, ce qui veut dire que le palais législatif est déjà plein. L'animation commence dans la grande avenue des Réservoirs qui monte au château le long du parc.

« Mais comment faire et comment s'y prendre? Sacrifier les droits acquis on n'y peut songer un instant.

« Mais comment faire et comment s'y prendre? Sacrifier les droits acquis on n'y peut songer un instant.

« Mais comment faire et comment s'y prendre? Sacrifier les droits acquis on n'y peut songer un instant.

« Mais comment faire et comment s'y prendre? Sacrifier les droits acquis on n'y peut songer un instant.

LE COURRIER DE PARIS

30 novembre 1872.

« Versailles et la salle des séances. — J'arrive jeudi à une heure. Je voulais tenter l'aventure d'entrer, et l'on m'en avait donné l'assurance.

« Les rues de la cité de Louis XIV sont déjà vides, ce qui veut dire que le palais législatif est déjà plein. L'animation commence dans la grande avenue des Réservoirs qui monte au château le long du parc.

« Mais comment faire et comment s'y prendre? Sacrifier les droits acquis on n'y peut songer un instant.

« Mais comment faire et comment s'y prendre? Sacrifier les droits acquis on n'y peut songer un instant.

« Mais comment faire et comment s'y prendre? Sacrifier les droits acquis on n'y peut songer un instant.

« Mais comment faire et comment s'y prendre? Sacrifier les droits acquis on n'y peut songer un instant.

balonnettes au-dessus d'un flot de têtes, et maintenant un étroit passage pour les parvenants.

Je m'élançais bravement. Factionnaires et gardiens me prenaient pour quelqu'un de la maison. Je pénétrai sous les voûtes. Je montai l'escalier de la salle d'attente; mais quand je veux aborder celui des tribunes, trois huissiers se jettent devant moi et déclarent que je ne passerai sur le corps avant d'aller plus loin.

Ce n'était nullement mon envie. Je m'approche donc de la table à écrire. L'attendis qu'une vieille, qui griffonne probablement pour le compte d'une feuille d'Outre-Manche, veuille bien se dessaisir du papier et des plumes qu'elle accapare, et j'écrivis à une des divinités de ce séjour qui bientôt vient me prendre et me fait entrer.

A la tribune, nouvel encombre. Il n'entretrait pas un enfant de six ans. Le phénomène de la compressibilité des corps me permettrait de m'introduire. Je suis même à moitié assis sur les genoux d'une dame, et nous convenons que nous interviendrons les rôles quand nous serons fatigués.

Tout ce que Paris et Versailles compte d'influent, de remuant, dans le monde féminin, est à son poste, l'éventail d'une main, la lorgnette de l'autre. Je veux bien croire que les hommes pensent à la crise et aux graves événements qui peuvent s'en suivre; mais les dames sont toutes à l'attente du spectacle qu'elles se promettent, et, plutôt que de ne pas voir les députés se dévorer un peu, elles laisseraient tomber leurs mouchoirs au milieu d'eux.

Cependant, malgré le rapport Bathie et l'appel au gouvernement de combat, les espérances de conciliation subsistent encore. Cette malheureuse expression, disent les optimistes, n'est pas tout à fait à l'acte de la commission, encore moins à celui de la majorité de la Chambre. C'est le gros Bathie, démocrate de 1848, ancien amateur de la liquidation sociale, qui, tout fier de frayer avec des ducs, veut leur offrir son cadeau de bienvenue et ne croit pas pouvoir trop brûler ce qu'il a jadis adoré.

lui faire injure. C'est alors que le bruit de la rupture se répandit du rez-de-chaussée au dernier étage du palais, et que M. de Castellane, traversant toute la salle des séances et montant sur le dossier du dernier banc, cria à sa femme assise auprès de la tribune diplomatique :

« Madeleine, guerre à l'outrance ! » C'était, en vérité, une jolie nouvelle, et il y avait de quoi se presser pour l'apporter. Quoi qu'il en soit, le désappointement fut grand quand on vit le reste du débat remis au lendemain.

On a remarqué ce matin avec étonnement à Paris le vote de deux députés de la Seine : M. Lefebvre et le marquis de Plouc ont voté contre M. Thiers. Deux autres députés, MM. Jean Brunet et Saisset se sont abstenus. Le commerce parisien s'est ému du vote de M. de Plouc et une adresse couverte de signatures demandant à M. Thiers la révocation du sous-gouverneur de la Banque de France.

Les adresses continuent à affluer à la présidence. Ce matin, M. Fraguas, conseiller général du canton de Conbeil (Seine-et-Oise), a remis au président une adresse couverte de 140 signatures, dont 86 de maires, adjoints ou conseillers généraux, les signatures ont été recueillies en deux jours.

Voici la lettre que M. Guyot-Montpayroux a aussitôt adressée à la Patrie, au Français, etc., en réponse à leur mise en demeure :

Paris, le 28 novembre 1872.

Monsieur le rédacteur, Votre journal de ce soir publie un article qui dénonce, comme injurieuse envers une fraction de l'Assemblée nationale, la lettre politique que j'ai adressée hier au journal le Soir et qui semble faire remonter au ministre des affaires étrangères la responsabilité de mes paroles.

Le jour même de l'interpellation de M. le général Changarnier, j'ai adressé ma démission de consul général en Hongrie à M. le président de la République et à M. le comte de Régnat, en leur déclarant que je tenais, dans la crise grave qui venait de s'ouvrir, à reprendre toute ma liberté de parole, de plume et d'action.

« J'entends, en effet, et j'entends dire toute ma pensée sur l'intrigue parlementaire de l'extrême droite, que je considérais et que, plus que jamais, je considère comme une conspiration. Vous pouvez donc faire savoir à vos amis, à ceux qui, dans ce moment, n'hésitent pas à couvrir le risque de jeter la France dans l'abîme pour se partager des portefeuilles et des situations diplomatiques ou administratives, que le poste de consul général à Pesth est, dès à présent, à leur disposition. »

« Le seul vœu que je fasse pour mon pays, c'est que ces messieurs le servent tous... à l'extérieur. »

Un jour M. Bathie, chargé d'une mission par le gouvernement impérial, débarqua à Heidelberg, chez M. Seinguerlet, correspondant de divers journaux français.

Le professeur de l'Ecole de droit de Paris est présenté par notre compatriote au célèbre professeur de Mohl, dont le frère resté français, est membre de l'Institut. De la première entrevue, il résulte que M. Bathie vient pour étudier les méthodes d'enseignement du droit administratif; enseignement qui n'existe pas au-delà du Rhin, où l'on étudie seulement, sous le titre de droit policier, ce qui concerne l'hygiène et la sûreté publique.

Bien mieux, l'envoyé français ne savait pas un mot d'allemand.

« Monnet de M. Mohl; réponse crâne de M. Bathie : « Je parlerai en latin avec ces messieurs. »

« Commengons, dit flegmatiquement le tudesque. Il débute alors dans la langue d'Horace, avec la vraie prononciation romaine, telle que des études récentes ont permis de la reconstituer. »

On juge de l'embarras de l'envoyé de M. Duruy, ne sachant prononcer le latin qu'à la française, ignorant l'allemand et cherchant à étudier un enseignement qui n'existait pas.

Un inconnu s'est rendu coupable, dernièrement, d'un double crime, à Cauteleu (Seine-Inférieure).

Rencontrant une personne des environs, M<sup>lle</sup> Boulard, accompagnée d'un enfant; il s'est jeté sur elle et l'a laissée pour morte des coups qu'il lui a portés. Sa rage s'est également exercée sur l'enfant, qu'il a écrasé à coups de pied. Le pauvre petit en est mort sur place.

Jusqu'ici on avait fait de vaines recherches pour retrouver le coupable. Aujourd'hui les journaux de Rouen annoncent son arrestation. Ce serait un nommé Ernest-Alexandre Chenest, exerçant la profession de salimbanque; il déclare avoir vingt-neuf ans, se dit de Sottenville et demeurant à Rouen, route de Caen, marié et père d'un enfant.

Jusqu'à présent, Chenest nie toute participation au crime. Mais il a été fort embarrassé d'expliquer les égratignures qu'il avait à la figure, et des circonstances graves permettent d'affirmer que la justice a saisi le meurtrier.

La séance. Presque tous les ministres y assistaient. On a signalé aussi la présence de M. le prince Orloff et plusieurs membres du corps diplomatique.

M. de Saint-Vallier, notre représentant près du commandant en chef de l'armée d'occupation, vient d'être mandé à Versailles.

Le service colonial est en ce moment l'objet de très-fortes réductions, qui s'élèvent ensemble à plus de 6 millions.

Les gouverneurs de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion touchaient chacun 60,000 francs; ceux de la Guyane, 50,000 francs; ceux du Sénégal et de la Nouvelle-Calédonie, 40,000 francs chacun; le gouverneur des possessions françaises dans l'Inde recevait 50,000 fr., et celui de Cochinchine, 60,000 francs.

Le ministre de la guerre vient d'envoyer une circulaire annonçant que le délai pour les demandes d'admission aux examens du volontariat d'un an est prorogé au 15 décembre 1872. Cette circulaire sera affichée dans toutes les communes de France.

L'affaire des pèlerins de Lourdes et celle du prince Napoléon sont, d'un commun accord, jointes au dossier.

La cour de cassation, à propos d'un arrêté rendu par le général Rolland, dans la place de Besançon, le 10 février 1871, a déclaré que n'est ni légal, ni dès lors obligatoire l'arrêté du général commandant une place assiégée par l'ennemi, qui ordonne la création de bons obéditaires au papier-monnaie auxquels il donne cours légal et forcé.

Les ambassadeurs birmanes ont visité avant-hier les collections et les serres du Jardin des plantes. Les galeries d'histoire naturelle ont paru particulièrement les intéresser.

Ces ambassadeurs, en général jeunes et de petite taille, sont vêtus d'étroites pelisses en soie et coiffés d'étoiles claires nouées en forme de turban lâche qui leur donne une apparence singulièrement féminine.

On sait que l'inauguration du monument élevé à la mémoire du représentant du peuple Baudin, dans le cimetière du Nord, est fixée au 3 décembre prochain.

On annonce que la police a pris toutes les mesures pour que cette cérémonie ne donne lieu à aucun désordre.

L'ouverture des cours, au collège de France du semestre 1872-1873 aura lieu le lundi 2 décembre.

Il y a grand émoi depuis deux jours, paraît-il, à la caisse municipale du Luxembourg, et dans tous les bureaux de l'administration, par suite du double suicide des sieurs M... et V..., employés à la caisse.

M... ancien sous-caissier à la caisse municipale, avait donné sa démission après les événements de la Commune. Il s'était établi loueur de voitures, et faisait d'excellentes affaires, ce n'est donc pas la misère qui l'a poussé à acheter des titres non libérés de l'emprunt 1869, au bas desquels il apposait sa signature pour les libérer. Quoi qu'il en soit la fraude n'a été découverte que ces jours derniers.

Appelé, avant-hier, chez le juge d'instruction, M... s'est brûlé la cervelle. On a trouvé sur sa table un écrit qui révèle les motifs de sa détermination.

Hier, le sieur V..., caissier à l'emprunt de 1869, fut également appelé au parquet; c'est en rentrant chez lui qu'il apprit la nouvelle. Aussitôt en proie à une émotion indescriptible, V... saisit un couteau et se le plongea dans le cœur.

Le Jardin-des-Plantes a été cruellement éprouvé pendant la guerre, et a fait de nombreuses pertes en animaux à cette époque. Ces pertes ont été largement réparées, car les collections du Muséum sont en ce moment aussi riches et aussi variées que jamais.

Le recensement des cafés, estaminets et cabarets de Paris vient d'être terminé par les commissaires répartiteurs chargés des opérations préliminaires à la perception des impôts sur les billards.

On a constaté que Paris possède 6,200 débits de boisson munis de billards; quelques établissements en comptent jusqu'à 20 et 25; le grand café Parisien en a une dizaine; la majeure partie n'en possède qu'un ou deux.

Le doyen des pêcheurs à la ligne, un véritable savant, dans sa spécialité, M. Alliez, vulgo: père Anatole, est mort hier à son domicile, quai de la Mégisserie. Il avait imaginé un appât que l'on dit merveilleux pour la carpe et le brochet. Il était âgé de 79 ans et avait eu, dès son enfance, la passion de la pêche à la ligne. Il tenait un registre sur lequel il notait exactement le poids de ses pêches.

On sait que le monopole de la fabrication et de la vente des allumettes a été adjugé à une société moyennant une redevance de 16 millions que cette société devra payer à l'Etat pour une vente annuelle de 40 milliards d'allumettes.

Le prince impérial d'Allemagne doit se rendre dans quelques jours à Wiesbaden où il séjournera tout le temps de sa convalescence.

Des dépêches concordantes de Vienne, de Rome et d'Albènes — ces dernières communiquées au gouvernement par M. de Rungabé — annoncent, contrairement à ce qu'on espérait, que l'affaire Laurium n'a pas fait un pas.

Un décret du roi Louis de Bavière vient d'ordonner que l'organisation de la landwehr bavaroise soit assimilée à celle de la landwehr de Prusse.

C'était fête dernièrement, dit une correspondance russe, au théâtre Michel, de Saint-Petersbourg, où la curiosité de voir deux artistes favorites, M<sup>lle</sup> Pasca et M<sup>lle</sup> Delaporte, jouant dans la même pièce, avait attiré un nombreux public.

On annonce de New-York la mort imprévue de M. Horace Greeley, le compétiteur malheureux du général Grant dans la récente élection présidentielle. D'après les journaux anglais, le rédacteur en chef de la New-York Tribune, aurait succombé non moins aux suites de la prostration morale que lui avait causée son échec électoral qu'aux fatigues endurées par lui au lit de mort de sa femme et au chagrin de sa perte.

On annonce de New-York la mort imprévue de M. Horace Greeley, le compétiteur malheureux du général Grant dans la récente élection présidentielle. D'après les journaux anglais, le rédacteur en chef de la New-York Tribune, aurait succombé non moins aux suites de la prostration morale que lui avait causée son échec électoral qu'aux fatigues endurées par lui au lit de mort de sa femme et au chagrin de sa perte.

CRUES ET INONDATIONS

La Seine après avoir baissé de cinq ou six centimètres a repris son mouvement ascensionnel. On craint qu'elle n'atteigne presque la hauteur de 1866. L'écluse du pont Royal marquerait hier matin 5 m. 65.

La caserne de la garde républicaine est complètement entourée d'eau; les soldats ont dû établir de longues passerelles qui leur permettent de sortir et de rentrer.

Les eaux ont pénétré quai de Grenelle, dans une partie des ateliers de l'usine Gail, par les bouches d'égoût, et on a dû faire à la hâte quelques travaux pour que la circulation n'ait pas à en souffrir.

Dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, à l'endroit le plus bas, rue Gallois, l'eau a déjà pénétré de deux mètres de largeur sur la chaussée.

Dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, la chaussée de la rue Hérod a été envahie sur une largeur de plus de 3 mètres. Les caves sont inondées, la circulation des voitures arrêtée. L'épaisseur de la couche d'eau est de 25 centimètres.

Dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, la rue Wat est inondée et barrée et l'eau se répand par là dans les quartiers bas de la ville.

Ce qui rend la situation inquiétante, c'est la persistance de la pluie; le mois de novembre a été exceptionnellement pluvieux, et le mois de décembre, d'après les prévisions des météorologistes, ne paraît pas devoir l'être moins.

L'escalier en bois qui communique aux bords de la Samaritaine a été rompu; le café-concert de Vert-Galant est en partie démolit; trois gros arbres situés sur les bords du fleuve ont été déracinés. L'écluse de la Monnaie est complètement sous l'eau.

Depuis longtemps les Mouches ont suspendu leur service, ne pouvant plus passer sous les ponts.

A Asnières, du côté de Courbevoie, les berges sont couvertes par les eaux. Les plaines d'Argenteuil, de Gennevilliers, de Bezons, de Chatou, commencent à être inondées. A Boulogne, les îles sont à peu près submergées. Du côté de Croissy, on se trouve de nombreuses villas, l'eau a envahi le chemin de halage. Môme situation à Saint-Germain et à Maisons-Lafitte. A Poissy, l'inondation est beaucoup plus importante encore.

On télégraphie de Nantes, 29 novembre. La hauteur de la Loire est de 4 mètres 90. Il fait un temps affreux.

CHRONIQUE

Voici le vote des députés de notre région sur l'amendement de M. Dufaure au projet de résolution présenté par la commission chargée d'examiner la proposition de Kerdrel :

On sait que le monopole de la fabrication et de la vente des allumettes a été adjugé à une société moyennant une redevance de 16 millions que cette société devra payer à l'Etat pour une vente annuelle de 40 milliards d'allumettes.

Le prince impérial d'Allemagne doit se rendre dans quelques jours à Wiesbaden où il séjournera tout le temps de sa convalescence.

Des dépêches concordantes de Vienne, de Rome et d'Albènes — ces dernières communiquées au gouvernement par M. de Rungabé — annoncent, contrairement à ce qu'on espérait, que l'affaire Laurium n'a pas fait un pas.

Un décret du roi Louis de Bavière vient d'ordonner que l'organisation de la landwehr bavaroise soit assimilée à celle de la landwehr de Prusse.

C'était fête dernièrement, dit une correspondance russe, au théâtre Michel, de Saint-Petersbourg, où la curiosité de voir deux artistes favorites, M<sup>lle</sup> Pasca et M<sup>lle</sup> Delaporte, jouant dans la même pièce, avait attiré un nombreux public.

On annonce de New-York la mort imprévue de M. Horace Greeley, le compétiteur malheureux du général Grant dans la récente élection présidentielle. D'après les journaux anglais, le rédacteur en chef de la New-York Tribune, aurait succombé non moins aux suites de la prostration morale que lui avait causée son échec électoral qu'aux fatigues endurées par lui au lit de mort de sa femme et au chagrin de sa perte.

On annonce de New-York la mort imprévue de M. Horace Greeley, le compétiteur malheureux du général Grant dans la récente élection présidentielle. D'après les journaux anglais, le rédacteur en chef de la New-York Tribune, aurait succombé non moins aux suites de la prostration morale que lui avait causée son échec électoral qu'aux fatigues endurées par lui au lit de mort de sa femme et au chagrin de sa perte.

VERSAILLES & PARIS

Correspondance particulière et Correspondance républicaine.

Paris, 30 novembre. Les nouvelles sont rares aujourd'hui et cela se comprend. Après une bataille de deux jours, le calme le plus complet règne, comme après un grand orage. Et la séance d'hier a été assez émuante pour qu'on ne parle encore que de ce qui s'y est passé.

Sur le refus de l'employé, ils se décident à passer entre-la haie de curieux qui continuent de plus belle à crier : Vive la république !

C'était dur, pour ces pauvres monarchistes, battus à plate couture. Ils comploient sur une majorité de 110 voix. Et malgré toutes les belles phrases de M. Ernoul, il n'y a pas à douter un seul instant que le débat tout entier était porté sur la question de république et monarchie.

La république a été victorieuse. Elle a été proclamée hier par l'Assemblée, à une faible majorité, c'est vrai, mais contre une minorité si peu homogène, si divisée, qu'elle ne peut guère compter, puisque tout leban et l'arrière-ban du légitimisme, de l'orléanisme ont donné, en s'alliant au bonapartisme.

Encore s'en est-il bien peu fallu qu'elle ne fût diminuée de tout le camp bonapartiste : M. Ernoul avait dit à la tribune : « A ce César de rencontre d'un 2 décembre 1851 ! »

Pendant le vote, M. Gavini vint et trouva dans la salle des procès-verbaux et lui dit que si ces expressions paraissaient à l'Officiel, lui et ses amis voteraient avec M. Thiers.

M. Ernoul sentit alors sa faute amèrement et s'efforça vainement de ramener M. Gavini sans modifier ses paroles. Mais celui-ci ne voulut rien entendre.

Enfin l'accord se fit à la condition que dans le compte-rendu on lirait : « Les Césars de rencontre. »

La journée d'hier, on ne peut le nier, est une grande journée pour la République. Hier au soir, une quantité de députés sont venus à la présidence féliciter M. Thiers. Le pays tout entier apprendra avec joie la nouvelle de la victoire, et nous espérons entrer dans l'ère définitive de la République.

Le mouvement préfectoral, retardé depuis quelque temps, va se faire dans quelques jours, et l'esprit républicain s'y accentuera cette fois davantage que dans les nominations précédentes. La République existe de fait et de droit; M. Thiers est décidé à exiger des fonctionnaires de la République un dévouement et des sentiments républicains absolus. Le ministère subira également quelques modifications. On parle de la retraite de MM. Victor Lefranc et de Goulard. En tout cas, le gouvernement va le compléter, et le portefeuille des travaux publics aura enfin un titulaire. On cite le nom de M. Ricard.

Quant au général Ducrot, son cas est des plus graves. L'affaire du camp d'Avron, dont je vous ai parlé, n'est pas confirmée, à ce qu'il paraît, mais la circulaire adressée par son ordre aux gendarmes est authentique.

Le gouvernement est très-irrité; il est question de sa révocation. Le bruit court hier qu'il avait été arrêté. On oubliait que cela n'est guère possible, le général est inviolable comme député.

Mais quant à sa révocation, le conseil des ministres doit s'en occuper. Il est dangereux, en effet, de laisser en de pareilles mains un commandement aussi important.

C'est aujourd'hui que vient à la Chambre l'interpellation de M. Prax. Paris. Après M. Thiers, on va mettre M. Bartilémy Saint-Hilaire sur la sellette.

Voici le procès-verbal de la séance du conseil municipal d'hier, 30 novembre :

Le procès-verbal de la séance du 28 est lu et adopté.

Le conseil s'occupe des affaires suivantes :

1<sup>o</sup> Communication d'une lettre par laquelle le préfet insiste pour que le conseil décide le gratuit pour toutes les écoles communales et attribue aux instituteurs congréganistes un traitement fixe;

2<sup>o</sup> Cette lettre est renvoyée à la commission de l'enseignement communal qui devra se réunir le lundi 2 décembre, et présenter son rapport dans une séance extraordinaire fixée au lendemain;

3<sup>o</sup> nomination de 18 conseillers devant faire partie de la commission appelée à former et à remplir la liste du jury, conformément à la nouvelle loi du 21 novembre 1872;

4<sup>o</sup> Budget des chemins vicinaux pour 1873. Approbation.

5<sup>o</sup> Budget des hospices pour 1873. Renvoyé à la commission des hospices pour être remanié par elle et présenté définitivement en équilibre;

6<sup>o</sup> Boulevard du Nord. — Ecoulement des eaux. — Etablissement d'une conduite en poterie en attendant la construction d'égout définitif.

7<sup>o</sup> Admission volontaire de 6 indigents au dépôt de mendicité.

8<sup>o</sup> Avis favorable.

9<sup>o</sup> Avis favorable.

10<sup>o</sup> Avis favorable.

11<sup>o</sup> Liquidation de pension de retraite en faveur de divers employés de l'administration municipale.

M. le maire a reçu, dès hier, notification de la décision prise par les délégués des conseils cantonaux relativement aux écoles.

En même temps que cette notification, M. le maire recevait une lettre du préfet dont il est fait allusion dans le procès-verbal ci-dessus et dans la lettre qui a été donnée communication à la séance du conseil.

Nous sommes heureux de constater que les idées émises dans notre article d'hier, à ce sujet, concordent parfaitement avec celles contenues dans la lettre de M. le préfet.

Après avoir demandé que le conseil municipal se prononce sur la question de savoir s'il voudra se charger de dresser lui-même les listes des enfants indigents admis à la charge de la ville, M. Cantonnet continue à peu près en ces termes :

« Que vous consentiez ou que vous refusiez de dresser ces listes, je dois appeler votre attention sur les conséquences de votre décision. »

« Vous savez, qu'aux termes de la loi, le traitement des instituteurs se compose d'un appointement fixe, du produit de la rétribution scolaire et d'un traitement éventuel calculé par tête d'enfant pauvre admis gratuitement dans les écoles. »

« Ce n'est que sur la demande du conseil municipal que le traitement variable peut être placé par un traitement fixe. — (Art. 13 que nous avions mentionné hier.) »

« Le conseil municipal ayant refusé de déléguer sur cette question, je me trouve dans l'impossibilité de fixer un traitement pour les instituteurs congréganistes. »

(Suivent des comptes à peu près semblables à ceux que nous avons publiés.)

« En présence de cette situation, il ne me paraît pas possible que le conseil persiste dans son refus de prendre la délibération indispensable pour réduire les sacrifices de la commune. »

« Je vous prie donc, malgré le refus précédent exprimé, de lui soumettre une dernière fois la question, en lui montrant les conséquences du silence qu'il a cru devoir garder. »

« Je vous propose d'accepter le chiffre de 850 fr. pour chaque frère, sans accessoires, et de 700 fr. pour chaque sœur. Ces traitements seraient probablement inférieurs à ceux qu'on reçoit à Paris les congréganistes. »

« Quelle va être la contenance du conseil ? »

« La même que précédemment, sans aucun doute : »

« Refus obstiné de s'occuper de la question. Comment et quand cela finira-t-il ? »

Le maire de Lyon a par arrêté du 15 novembre dernier, institué une commission d'examen pour la construction d'une faculté de médecine. Il a désigné pour faire partie de cette commission :

MM. Chavanne, médecin de l'Hôtel-Dieu ; Desgranges président de la société de médecine ; Diday, docteur médecin ; Dion, ancien président de la société des sciences médicales ; Echernier, architecte ; Soliz, professeur à l'école de médecine ; Glénard, directeur de l'école de médecine ; Loir, professeur de chimie à la Faculté des sciences ; Lavier, architecte ; Maurv, président de la société de pharmacie ; Meynet, président de la société des sciences médicales ; Perret, professeur de physique au lycée ; Tripier, docteur médecin, professeur à l'école des Beaux-Arts.

L'abondance des matières de ces derniers jours et nos occupations multiples nous ont empêché de donner plus tôt le texte de la lettre suivante, que vient d'adresser à M. le ministre de l'agriculture et du commerce la chambre de commerce de Lyon :

Lyon, le 24 novembre 1872.

Monsieur le ministre, La nouvelle convention conclue avec l'Angleterre ne nous est connue que par le texte publié dans les journaux français d'après la traduction en anglais, et aussi par le résumé que vous m'avez communiqué, dans son message, le président de la République, dans son message à l'Assemblée nationale, résumé trop succinct pour que les obscurités qui enveloppent ce document aient été complètement dissipées.

Ce dont nous avons été surtout frappés et ce qui a causé la plus pénible surprise parmi les commerçants de notre place, c'est la mise à exécution au bref délai de cet acte international. M. le président de la République a répété à plusieurs reprises que les taxes nouvelles seraient perçues



son, de Saint-Chaumont, — Buyer, à Saint-Pierre de Foursac.

29e et 30e sections (suite). — Perrin (G.), de Sorgues, à Roche, de Belvès, — Rousseau, Roter, Renault, d'Orléans, — Armin, Paulin, de Léon Saint-Anne, près Marseille, — Chassagnon (Louis-Victor), de Paris, — Vayrac, de Sarlat, — Penier (J.-P.-F.), de Crest, — Moura et Thonin, de Fribourg (Suisse), — Pelletier, — Barron L. Brisse, de Fontenay-aux-Roses, — Magna, de Loriot, — Vicomte Raoul de Saint-Sévère, de la Marche-sur-Saône (Côte-d'Or), — Simonot, de Beze.

31e section. — Menard, de Châlons, — Triquet, de Lyon, — Baile, Torquebran de Lette, — Romain-Duval, de Vouron, — Sabatier, de Montduet, — Fossais, de Liège, — Ulrich, de Turin, — Viola Bixio, de Turin, — Faye, de Lyon, — Casenier, d'Ornans, — Beukelaert, d'Anvers, — Berlioz, de Lyon, — Picard, de Villefranche, — Schouteden, de Biers, — Calmon, de Valence, — Isolabella, Jamin, de Milan, — Gentili, de Trieste (Autriche), — Vittono, de Nice, — Romano Valior, de Schenica (Autriche), — Grillet, de la Frette (Département de Beaune), — Gerbault, Ridon, de Saint-Aignan, — Rouvière, de Dijon, — Paçotte, de Pont-de-Vaux, — Delpeche, de Cahors, — Cernaud, de Gevery, — Laurent et Bigallet, de Lyon, — Balfivet, de Châtillon, — Pastre, d'Aubenas, — David, de Lyon, — Ninot, de Lyon, — Guillou, de Paris, — Bertrand, d'Apt, — Souvignet, de Lyon, — Stourpays, de Montélimar, — Leblanc, Winckel (Altkirch), — Escotier, de Nice, — Teyssonneau, de Bordeaux, — Barbot, de Larocheite, — Grottes, de Westzaam (Hollande), — Artige, d'Aubenas, — Nègre, d'Aix, — Benoist, de Blois, — Plan-Picard, de Barras, — Viola (Arthur), de Vigon, — Bouvier, de Marseille, — Régnier, d'Avalon, — Berthier, de Toulouse, — Abouat, et Vincent, de Niomes, — 32e section. — Sney-Lachapelle, à Ganchay, — Totte, à Farguelière, — Derbaud, à Thorins, — Bourqueon, à Chénas, — Malgouret, à Thorins, — Colomb, à Chiroubles, — Comte de Montaigne, à Lachaise, — Delafond, à Bellevue, — Jules Bussy, à Châlons, — Benoist, à Mercurey, — Mauguin, à Bully, — Martin, à Givry, — Muratier-Serdon, à Mécurey, — Cosme-Caumont, à Russilly, — Dervaux, à Saint-Desert, — Durault, à Mercurey, — Mollieu, à Poncey, — Gallette, à Mentheli, — Marquis, à Quinsonnas, — Michou, à Saint-Joseph, — Henry Cote, à Irigny, — Rollier, à Montpellier, — Baroa d'Alexandrie, — Depesse, à Saint-Rodolphe, — Prime de Béarn, à Laroche-Beaucourt, — Vincent Marion, à Regny, — Goutarel, à Saint-Michel, — Pelloux, au Château-de-Brestail, — Thinhor de Cote, à Corcelles, — Dorier, à Givry, — Demazieres, à Saint-Desert, — Gros, à Poncey, — Perrault père et fils, à Bully, — Baron Girard.

33e section. — Fenoglio, à Paris, — Mouquet, à Lille, — Guérin, à Lyon, — Michel, à Colmar, — Desmoullies, à Toulouse, — Demerolle, à St-Etienne, — Reynier, — Thiers, à La Vaqueiro, — Vitry, à Nanteuil-le-Haudouin, — Bard,

à Thiers. — Zoni, plomb de chauffage pour serres.

34e section. — Germain, à Lyon, — Rimancourt, à Langres, — Ravet, à Lyon, — 35e section. — Nublat, à Saint-Etienne, — Villard, à Marseille, — Bourdin, à Lyon, — Boyer, à Paris, — Gursari, — Longini, à Strasbourg, — Chamony, à Montpellier, — Le Brochères, à Lyon.

36e section. — Lachenal et Favre, à Paris, — Devos, à Marseille, — Temporel, à Genève, — Gut, à Zurich, — Gaillard, à Lyon, — Monget, à Lyon, — Perret, à Besançon, — Patard, à Lyon, — Luttringer, à Paris.

37e section. — Wiard, à Saint-Etienne, — Pape fils, à Paris, — Poutrier, à Paris.

38e section. — Blath, — Chatelet, — Colin, — Delpech, — Goffinon et Barbos, — Jeanseau, — Roudil.

39e section. — Dilbaut, à Amiens, — Bouisset, à Montredon, — Bourges, à Vincennes, — Paris et Lyon, — Cozou, à Lenthilly, — Damiot, à Talmay, — Demond, à Orléans, — Delestre, à Lyon, — Depereux et Bouvet frères, à la Sainte-Famille, à Bellefleur (Ain), — Dufauré, à Saint-Bois, — Dupuy, à Pernes, — Faure de Sardiges, à Andance, — Flamand, à Douai, — Giévin, à Paris, — Girard, à Nancy, — Girard, à Firminy, — Alain Guion, à Brieilly, — Hachotte, à Paris, — Jaumet, à Saint-Genis-Laval, — Javel, à Beaucuire, — Alphonse de Longueur, à Poitiers, — Lory, à Paris, — Claudius Malterre, à Lyon, — Melliot, à Paris, — Menin, à Paris, — Mir, — Mittet, à Barraux, — Mlle Perraud, — Poncet-Denoailly, à Paris-Batignolles, — Colonel Staff, — David Sutter.

Mention exceptionnelle.

au laboratoire municipal de physique créé par M. Merget, professeur titulaire à la faculté des sciences. (Fin.)

Rectifications. — Médailles de bronze

12e section. — B. Madinier et Emery, de Lyon, au lieu de Marseille.

16e section. — Million fils, de Trévoux (Ain), au lieu de Milhaux fils.

Dans notre liste du 15, au lieu de Rey Missire de Paris, c'est de Tarare qu'il faut lire.

Alphie, — Senzo Loni, à Brieilly, — Hachotte, à Paris, — Jaumet, à Saint-Genis-Laval, — Javel, à Beaucuire, — Alphonse de Longueur, à Poitiers, — Lory, à Paris, — Claudius Malterre, à Lyon, — Melliot, à Paris, — Menin, à Paris, — Mir, — Mittet, à Barraux, — Mlle Perraud, — Poncet-Denoailly, à Paris-Batignolles, — Colonel Staff, — David Sutter.

MM. Him et Laleguez, au lieu de Mlle Him et de Laleguez.

8e section. — Au lieu de Donnat et Terri Noël, lisez Terri Donnat et Noël.

23e section. — Au lieu de Hosmann, lisez Kosmann.

M. Joffre (huiles) a obtenu une médaille d'argent et non pas une de bronze.

Pierre Chappaz, de Marseille (liqueurs, vermouth, bitter), au lieu de Chappaz.

Omissions. — Médailles d'or

32e section. — Mlle Beauregard, à Millery, — Le

Table with columns: POIDS, CANTON, LYON, etc. for medals.

Condition publique des Soies de Lyon, du 22 au 30 novembre 1872.

Table with columns: SOIERIES, FRANCE, ITALIE, etc. for silk condition.

VALENCE, 27 et 28 novembre.

Table with columns: Organins, Trames, Grèges, Ballots pesés.

AVIGNON, 29 novembre.

Table with columns: Organins, Trames, Grèges, Ballots pesés.

Table with columns: Opérations de décreusage, Dernier numéro placé, Total du 1er au 29.

Avignon, du 29 novembre.

Table with columns: Organins, Trames, Grèges, Total.

SPECTACLES DU 2 DÉCEMBRE

THEATRE DU GYMNASSE, QUAI SAINT-ANTOINE

LES ENFANTS, comédie en 3 actes.

BULLETIN METEOROLOGIQUE du 1er decembre

PAR BOULANGER, ING.-OPTICIEN

Table with columns: THERMOMETRE, PRESSION, ETAT, VENT.

DENTISTES AMERICAINS 32, rue de Lyon, 32

EN VENTE CHEZ M. HETZEL et Cie, 18, rue Jacob.

VILLE DE PARIS (1865) et Canal de Suez (1868)

Tirage du 15 decembre. — 522,000 fr. de lots

On participe à ces deux tirages en versant 20 fr., ou, pour un seul tirage, 10 fr., chez M. Cochar, changeur, 6, rue de Lyon. 4608

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le docteur MOURGUE, successeur de M. Auguste JOUFFROY, dentiste, a transféré son cabinet, rue de Lyon, 15.

REVUE DES FAMILLES

En s'abonnant dès maintenant à la Revue des Familles pour l'année 1873, on reçoit gratuitement les numéros d'octobre, novembre, décembre 1872.

Troisième édition, papier satiné, avec 16 pages de musique par mois (sans modes).

Quatrième édition, papier satiné, avec 32 pages de modes par mois et 16 pages de musique par mois.

Belgique et Suisse, 1 fr. en plus; autres pays, 2 fr. en plus.

Adressez les lettres et abonnements en bons de poste (ou timb.-poste avec 25 c. en plus pour change) à M. E. CHARPENTIER, directeur, 47, rue Condorcet, Paris.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

AVIS AUX CAPITALISTES

Le treize décembre prochain doit avoir lieu par-devant le tribunal civil de Tarascon la vente aux enchères du vaste domaine de Caban, situé au midi d'Arles et dont les confins touchent au canal de Douc, ainsi qu'aux terrains possédés par la compagnie de Saint-Louis.

Une portion de 950 hectares dont cette propriété se compose sont susceptibles d'être livrés à la culture; l'autre partie est destinée à l'établissement d'un salin, dont la création est autorisée par l'Etat.

Des travaux considérables sont déjà exécutés dans ce but, et leur achèvement en conformité avec les plans, devis et études faits par des ingénieurs spéciaux, permettrait une extraction annuelle de 20,000 tonnes de sel dans des conditions très-économiques de production et de transport.

La proximité du canal de Saint-Louis assure dans un prochain avenir que plus-value très-considérable au domaine de Caban. On a pu juger par les estimations que la compagnie de Saint-Louis fait de ses terrains limitrophes, évalués au-delà de mille francs l'hectare.

L'exploitation du salin produirait à elle seule un bénéfice annuel de plus de trois cent mille francs, même en admettant un très-notable abaissement des prix actuels de vente, tels qu'ils sont pratiqués par la compagnie des Salins du Midi.

Une compagnie allait s'organiser pour entreprendre cette fructueuse exploitation, lorsqu'elle a été entravée par les difficultés financières actuelles et aussi par les agissements d'intérêts rivaux, très-désirux d'empêcher la création d'une concurrence.

MM. Clerc frères, anciens marchands de sel, propriétaires actuels du domaine de Caban, ont été imbués d'une somme de deux cent cinquante mille francs, dont partie seulement est exigible à brève échéance. Ils ont appelé aux capitalistes, qui, en prêtant cette somme avant la vente, en échange de très-sérieuses garanties, pourraient devenir à leur gré les coopérateurs largement rémunérés d'une entreprise à la fois industrielle et agricole, dont tous les détails ont été soigneusement étudiés et qui présente tous les éléments d'un grand et légitime succès.

S'adresser, pour renseignements et pour traiter, à M. Desnier, rue Stella 3, de trois à six heures du soir. 4610

Etude de M. MESTRALLET, notaire à Lyon, rue St-Pierre, numéro 23.

A VENDRE EN RENTE VIAGÈRE DIVERS IMMEUBLES

situés à Lyon, quartier de Monplaisir et cours de Broines, et à Chalon-sur-Saône et Saint-Jean-des-Vignes (Saône-et-Loire).

S'adresser à M. Mestrallet, notaire. 4606

Etude de M. ROMBAU, avoué à Lyon, place des Terreaux, numéro 2.

Séparation de biens

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal civil de Lyon, le vingt-trois novembre mil huit cent soixante-douze, enregistre, Entre

Dame Claire-Thérèse Vincent, épouse de Paul Coquard, rentier avec lequel elle demeure à Lyon, boulevard de la Croix-Rousse, numéro 11, Et

Ledit sieur Paul Coquard, rentier, demeurant à Lyon, boulevard de la Croix-Rousse, 11, Il appert

Que ladite dame Claire-Thérèse Vincent a été séparée de biens d'avec le sieur Paul Coquard, son mari, et que ses reprises dotales ont été liquidées.

M. Rombau, avoué, a occupé pour la dame Coquard dans ladite instance. Pour extrait: 4604 ROMBAU.

Etude de Me Antoine ROMBAU, avoué à Lyon, place des Terreaux, 2.

VENTE en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, séant au palais de justice, quai de l'Archevêché, en douze lots séparés, et avec enchères générales.

D'IMMEUBLES comprenant maisons et terrains, le tout d'un seul tènement, sis à Villeurbanne, près Lyon, grande rue des Charpennes, 6, 8 et 10, dépendant de la succession de Hugues Berjon.

Les lots sont composés ainsi qu'il suit. Premier lot.

Maison, rue des Charpennes, 6 et 8, avec cour. Superficie terrain quatre-vingt-dix centiares.

Mise à prix, quinze mille francs, ci..... 15,000 fr.

Deuxième lot. Terrain d'une superficie de deux ares trente centiares; limité d'un côté par la rue des Charpennes.

Mise à prix, mille francs, ci..... 1,000 fr.

Troisième lot. Maisons et cour, d'une superficie de huit ares.

Mise à prix, six mille francs, ci..... 6,000 fr.

Quatrième lot. Bâtiment et terrains, d'une superficie de huit ares cinquante centiares.

Mise à prix, dix mille francs, ci..... 10,000 fr.

Cinquième lot. Petite maison, grande-rue des

Charpennes, 10, et terrain de vingt-six mètres de côté sur la rue des Charpennes; superficie sept ares quatre-vingt-quatre centiares.

Mise à prix, quatre mille francs, ci..... 4,000 fr.

Sixième lot. Terrain d'une superficie de sept ares soixante-quatre centiares.

Mise à prix, mille francs, ci..... 1,000 fr.

Septième lot. Terrain d'une superficie de huit ares soixante-dix centiares.

Mise à prix, mille francs, ci..... 1,000 fr.

Huitième lot. Terrain d'une superficie de dix ares soixante centiares.

Mise à prix, mille francs, ci..... 1,000 fr.

Mise à prix, cinq cents francs, ci..... 500 fr.

Douzième lot. Terrain d'une superficie de onze ares.

Mise à prix, cinq cents francs, ci..... 500 fr.

Tous les lots ayant pas face sur la grande-rue des Charpennes sont desservis par la rue Jrojeté, à midi.

Adjudication fixée au samedi quatorze janvier mil huit cent soixante-treize.

Signé, ROMBAU, avoué.

A vendre à l'amiable UN JOLI FONDS D'ÉPICERIE

sis à Lyon, rue de la Barre, n. 10. S'adresser à M. Margère, place des Cordeliers, 12. 3577

Le mardi trois décembre mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur la place de Lyon, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'objets consistant en: tables, chaises, fauteuils, canapés, etc., etc. Le tout saisi. 4607

VENTES FORCÉES Le mardi trois décembre mil

UN EX-SOUS-OFFICIER, émi-Alsacien, sachant lire, écrire, muni de bons certificats, demande une place de garçon de bureau ou de magasin.

S'adresser au bureau du journal.

ALSACE-LORRAINE Agence de publicité

A. Jourdain A MULHOUSE

INSERTIONS au prix du tarif de chaque feuille.

VENTE ET ACHAT de fonds de commerce. (A. J. 694.) 3806

POUR LES CHEVEUX ET LA BARBE RÉPARATEUR AU QUINQUINA

COULEUR NATURELLE Préparé par F. CRUCO, chimiste breveté s. g. d. g., fournisseur de S. M. la Reine d'Angleterre et de S. M. l'Empereur de Russie, 11, rue de Trévise, Paris. — 1 Médaille d'or, 3 médailles d'argent. Le seul produit qui, sans être une teinture, rende progressivement aux cheveux et à la barbe leur couleur primitive. Il n'a pas le défaut de salir la tête et de ne pas sécher. Dépôt à Lyon, chez MM. D'HUS, rue Grôlée, 6; COMBAT, place de l'Impératrice; GAUTHIER, rue de Lyon, 6, et chez tous les coiffeurs et parfumeurs. 3883

BOURSE DE PARIS — Samedi 30 Novemb. (de midi 1/2 à 3 h.)

Table of stock market prices for various companies and bonds.

COURS OFFICIEL DES SOIES DU 30 NOVEMBRE 1872

Table of official silk prices for various regions and grades.

SERVICE D'HIVER

Table of winter bus routes and schedules for various lines.

vu par nous, maire du deuxième arrondissement de Lyon, pour la légalisation de la signature ci-contre Lyon, le